

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 12 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le douze novembre à vingt heures trente

Date de la convocation : 05/11/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Étaient présents : Laurent BERNAT, Patrick CADENET, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Alain RASCOL, Jean-François ROUSSET

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE, Naudy ROUX

Procuration : Elodie ALINAT à Viviane RAMONDENC

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°29-2019

Plan Bibliothèque école : Présentation du plan et autorisation de signature de la Convention entre la commune et la Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Aveyron

Monsieur le Maire expose :

- L'Etat a engagé un plan « Bibliothèque » destiné aux communes sans bibliothèque et aux écoles qui n'ont pas accès à une bibliothèque ou médiathèque municipale en leur faisant bénéficier d'une aide financière à hauteur de 1500 €.

L'école de Montlaur répond aux critères et s'est portée candidate. Cette aide permettrait à l'école de se doter d'un fonds de bibliothèque pour l'achat de livres. Elle pourra bénéficier de cette aide à la condition que la commune complète financièrement, à la hauteur de son choix, le plan bibliothèque.

Une convention entre la commune et l'Académie de Toulouse – Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Aveyron présentée aux conseillers municipaux finalise le partenariat entre les deux parties.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- que la commune complète le financement du plan « Bibliothèque » à hauteur de 400 euros
- de l'autoriser à signer ladite convention de partenariat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ACCOMPAGNER** l'aménagement de la bibliothèque » de l'école de Montlaur à hauteur de 400 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Académie de Toulouse – Direction des Services de l'Éducation Nationale de l'Aveyron

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

